

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 896

présenté par
Mme Ménard, Mme Lorho, Mme Thill et M. Son-Forget

ARTICLE 14

À l'alinéa 13, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« le »

les mots :

« les deux membres du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le fait de proposer un embryon à la recherche doit faire l'objet d'une acceptation venant des deux membres du couple.